

Les crédits

Le Président: Chers collègues, je prends toutes les questions de privilège très au sérieux. Je vais examiner attentivement les informations qui m'ont été présentées et, avec la permission de la Chambre, je rendrai ma décision lorsque je serai prêt.

* * *

• (1515)

RECOURS AU RÈGLEMENT**LE DÉBAT D'AJOURNEMENT**

Mme Jan Brown (Calgary—Sud—Est, Réf.): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai pris la parole hier soir durant le débat d'ajournement. Le 28 octobre, conformément au paragraphe 37(3) du Règlement, j'ai informé le Président que je n'étais pas satisfaite de la réponse à la question que j'avais posée au ministre du Patrimoine canadien au sujet de la lettre d'intervention qu'il a envoyée au CRTC.

Hier, avant 17 heures, conformément aux paragraphes 38(3) et (4) du Règlement, le vice-président a informé la Chambre que ma question serait soulevée à l'heure de l'ajournement, comme en fait foi la page 7753 du hansard.

Durant le débat d'ajournement, la secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national a dit, et je cite ce qu'on peut lire à la page 7757 du hansard:

Je ne suis pas prête à répondre à la question soulevée le 28 octobre. Si la députée le désire, je pourrais répondre en termes généraux au sujet des faits du 24 octobre.

Le paragraphe 38(5) du Règlement est clair. Les ministres et les secrétaires parlementaires doivent répondre aux questions soulevées par les députés. Non seulement la secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question que j'ai soulevée, mais elle a admis ne pas être prête à répondre et s'en est même excusée.

Ma question portait sur une affaire sérieuse qui a été débattue à la Chambre pendant deux semaines. Je voulais profiter du débat d'ajournement pour éclaircir certaines questions concernant l'incompétence du ministère du Patrimoine canadien et la lettre d'intervention envoyée par le ministre au CRTC. Je me suis toutefois vu refuser le droit d'obtenir la réponse que je cherchais durant le débat d'ajournement.

On me dit qu'il n'existe aucun précédent à cet égard. Par ailleurs, je n'ai trouvé aucun cas où le gouvernement a refusé de répondre à une question soulevée à l'heure de l'ajournement. Je rappelle au Président que le débat d'ajournement fait partie de la procédure parlementaire depuis 30 ans.

Le gouvernement vient de créer un précédent inacceptable. Afin de réparer cette entorse à la procédure, je demande au gouvernement une réponse écrite à la question que j'ai soulevée

hier soir et je veux que cette réponse soit donnée à la Chambre ce soir, à l'heure de l'ajournement.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la députée a laissé entendre dans son intervention qu'elle avait du mal à établir l'incompétence du ministère du Patrimoine canadien. Il y a une très bonne raison à cela, et c'est qu'il est dirigé par un ministre très compétent et qu'il est très bien administré. Je vais cependant laisser de côté cette partie de son intervention et passer à la teneur du problème de procédure dont elle voulait parler avant de s'écarter de son sujet avec ce genre de propos sectaires au sujet du ministre du Patrimoine canadien.

La secrétaire parlementaire qui était ici hier soir pour répondre à la députée n'était pas la secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, laquelle n'était pas en mesure d'être ici hier soir. Elle s'est vu remettre une série de notes en prévision d'une question sur le sujet qui ne relève pas de sa compétence, mais elle devait donner immédiatement la réplique. Or, comme il s'agissait de la mauvaise série de notes portant sur la mauvaise question, elle a été victime d'une confusion qui s'est produite pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Elle a donc jugé inopportun de sa part de tenter de donner la réplique à l'intervention de quatre minutes que la députée avait faite sur la question. La députée vient de suggérer qu'on y réponde ce soir au moment du débat d'ajournement grâce à une addition spéciale de deux minutes pour permettre à la secrétaire parlementaire de donner une réponse; c'est une suggestion que nous, du côté ministériel, trouvons très satisfaisante.

Si la Chambre y consentait, je serais heureux qu'on donne ainsi cette réplique de deux minutes ce soir. Je me rends bien compte que la députée elle-même ne disposerait pas de quatre minutes pour faire son intervention avant la réplique, mais elle en a bénéficié hier soir. Nous aurons donc eu l'intervention de quatre minutes d'hier soir et la réplique de deux minutes de ce soir, de sorte que tout le monde sera satisfait et heureux d'y consentir.

Le Président: Il me semble que nous avons trouvé une solution à notre petit dilemme. J'espère qu'elle est acceptable pour la députée et pour tous les autres députés à la Chambre et il en sera ainsi ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS**JOUR DÉSIGNÉ—LES CHEMINS DE FER**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir, cet après-midi, parler brièvement de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.